Image not found or type unknown

Droit locataire apres une procedure d expulsion en court

Par **sabced**, le **08/02/2015** à **11:09**

Bonjour,je suis en retard de paiment d un mois de loyer et charge poubelle mon proprietaire a fait une demande d expulsion on passe au tribunal le 17 mars. J ai recu une convocation par huissier pour etat de sortie des lieux le 27 fevrier donc j ai chercher une autre aison et me suis engager avec le nouveau proprietaire du coup car j ai 4 enfants et craignier de ne pas trouver de logement correcte et maintenant que j ai trouver une maison qui me corespond mon proprietaire actuelle a changer d avis et repousse mon preavis a 2 mois au lieu d un seul comme prevu a t il le droit de me demander le mois de loyer de mars si je ne suis plus dans les lieux sachant que j ai eu un papier d huissier de covocation de sorti que d ailleur j accepte.que dois je faire? Merci.

Par **sev pop**, le **23/02/2015** à **12:00**

Bonjour oui cela aussi me surprends bcp !on n'expulse pas un locataire pour un seul non payement de loyer !!!!Je pense quil a forcement une erreur

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés